

PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DU MANIOC (*MANIHOT ESCULENTA*) DANS LA COMMUNE DE SAVALOU AU CENTRE DU BENIN

SEWADE SOKEGBE Grégoire,

*Laboratoire Pierre Pagney 'Climat, Eau, Ecosystème et Développement',
Université d'Abomey-Calavi (UAC, République du Bénin),
sewadegr@gmail.com*

Résumé

La commune de Savalou regorge de potentialité favorable à la production, la transformation et à la commercialisation du manioc et de ses dérivés. La présente recherche étudie les systèmes de production et de commercialisation du manioc dans la commune de Savalou. L'approche méthodologique utilisée s'articule autour de la collecte des données, de leurs traitements et de l'analyse des résultats à l'aide du modèle SWOT qui combine les forces et les faiblesses (facteurs internes) et les opportunités et menaces (facteurs externes).

Les résultats obtenus montrent que la Commune de Savalou regorge des facteurs physiques et humains favorables à la production et la commercialisation du manioc. La production a connu une évolution de 15 000 FCFA à 20 000 FCFA dans le temps. De même, le prix d'un tas de manioc est de 100 FCFA voire 200 FCFA. De plus, le prix d'une camionnette de 03 tonnes coûte environ 30 000 FCFA. Les revenus issus de la commercialisation du manioc permettent aux femmes interrogées, de construire des logements, d'acheter des matériels agricoles pour les travaux champêtres, ainsi que, d'organiser les cérémonies de défunts parents et la cérémonie rituelles, sans oublier aussi l'achat des parcelles et de scolariser leurs enfants, afin d'apporter des soins médicaux et d'assurer la sécurité alimentaire à court moyen et à long terme.

Mots clés : *Commune de Savalou, production, commercialisation, manioc.*

Abstract

The town of Savalou is full of potential favorable to the production, processing and marketing of cassava and its derivatives. The present research studies the cassava production and marketing systems in the commune of Savalou.

The methodological approach revolves around the collection of data, their processing and the analysis of results using the SWOT model which combines strengths and weaknesses (Internal factor) and opportunities and threats (External factors).

The results obtained show that the Municipality of Savalou is full of phbthisic and human factors favorable to the production and marketing of cassava. The production has undergone an evolution of 15 000 FCFA see 20 000 FCFA over time. Similarly, the price of a cassava tar is 100 FCFA see 200 FCFA. In addition, the price of a 03 ton van costs around 30,000 FCFA. The income from the marketing of cassava allows women to question, build housing, buy agricultural equipment for field

work, as well as, organize the ceremonies of deceased parents and the ritual ceremony, without forgetting also the purchase plots and send their children to school, in order to provide medical care and ensure food security in the short, medium and long term.

Keywords : *Savalou commune, production, Marketing, Cassava.*

Introduction

Le problème de la malnutrition en Afrique résulte plus de l'insuffisance de nourriture, particulièrement les carbohydrates ou aliments énergétiques que de déficience en protéines. Ainsi, il serait impératif d'accroître en Afrique la production de carbohydrate (manioc, igname, maïs, patate,...) si nous voulons lutter efficacement contre la malnutrition dans ce continent Vlavonou (1988), cité par le PNUD (2006). Les projections sur l'augmentation de la population mondiale sont alarmantes. La population mondiale devrait passer de 6,8 milliards aujourd'hui à 9,1 milliards en 2050 (ONU, 2008). Pour satisfaire les besoins alimentaires de cette population en forte croissance, la population alimentaire devra augmenter de 70 % d'ici 2050 (FAO, 2009). Il y a donc un défi alimentaire quantitatif à relever. En effet, à part certaines cultures de rente destinées à l'exportation telles que le coton et le cacao, le manioc est une importante plante agricole en Afrique (FAO, 1996). De même, grâce à une augmentation de 40 % de la production du manioc, le Ghana a réduit la sous-alimentation plus rapidement que tout autre pays entre 1980 et 1996 (FAO, 2006).

En Afrique en général et au Bénin en particulier, la production agricole est la principale activité de la population. Elle constitue en effet, la principale source de revenus de la majorité de la population rurale (MAEP, 2010). Au Bénin, certaines cultures d'intérêt régionale ou locale ont bénéficié d'une attention particulière de la part des producteurs qui contribue au redressement économique tant au niveau locale et nationale. Parmi ces cultures, la culture du manioc occupe une place de choix dans le département des collines particulièrement la Commune de Savalou. Ainsi, la commune de Savalou occupe le premier rang dans la production de cette denrée alimentaire avec une production de 292389 tonnes au cours de la campagne 2005-2006 (MAEP / DPP, 2007).

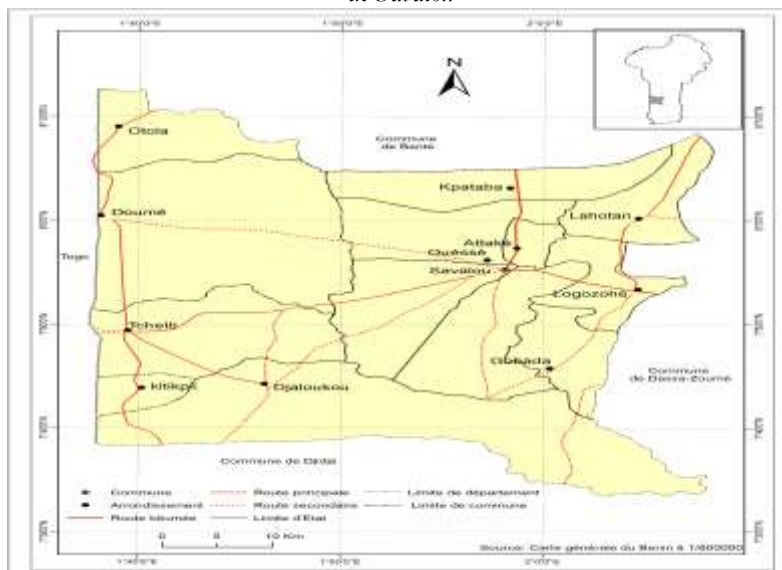
Il faut noter également que le manioc est un produit extrêmement périssable pour lesquelles les experts ont estimé qu'après la production, les dérivés du manioc constituent un problème important. De ce fait, sa transformation s'avère importante afin de limiter les pertes post-récoltes. Plus de 70 % des femmes dans cette région consacrent leurs activités sur la transformation des produits dérivés du manioc. Toutefois, la filière n'étant pas organisée, seuls les surplus de consommation sont exportés hors du Bénin. Les cossettes sont d'une très bonne qualité et près de 85 % de la production nationale provient du sud et du centre où les besoins en consommation sont très élevés. Malgré l'importance que revêt cette culture pour le pays en général et pour le monde rural en particulier, elle n'a pas connu une organisation rationnelle pour sa production au Bénin. Il faut noter que les projets et programmes notamment, le Projet d'Appui au Développement de la Filière Agricole (PADFA), le Programme de Diversification Agricole pour la Valorisation des Vallées (PDAVV) et le Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA) en exercice actuellement n'ont pas pris en compte la filière manioc. De ce fait, cette filière semble ne pas bénéficier de toutes les attentions qu'elles méritent alors qu'elle contribue énormément à la sécurité alimentaire du moment où non seulement plusieurs ménages agricoles s'y adonnent dans la commune de Savalou mais elle contribue également à plus d'un titre à la satisfaction de presque tous les besoins des producteurs et des transformatrices. Ainsi, cette situation soulève une interrogation principale : Quels sont les effets socio-économiques de la production et de la commercialisation du manioc dans la commune de Savalou ?

Présentation de la situation géographique du cadre d'étude

La Commune de Savalou est l'une des six Commune du Département des collines. Elle est située en plein Centre du Bénin à 240 kilomètres de Cotonou la Capital Economique du Bénin, la Commune est comprise entre 7°35' et 8°13' Nord d'une part et 1°30' et 2°06' Est d'autre part. Elle partage ses frontières avec les Communes de Dassa-Zoumè et de Glazoué à l'Est, de Djidja au Sud, de Bantè au Nord et la République du Togo à l'Ouest sur d'environ 65 km (limite Nord-Sud). Cependant, Savalou demeure l'une des Commune la plus vaste et surtout la plus peuplée du Département des Collines. La Commune de

Savalou est administrativement subdivisée en quatorze (14) Arrondissements dont 4 urbains (Aga, Agbado, Attaké et Ouèssè). Elle comprend dix-sept (17) quartiers de villes et cinquante-deux (52) villages (INSAE, 2013 : p 37). La figure 1 présente la situation Géographique et administrative de la Commune de Savalou.

Figure 1 : Situation géographique et subdivisions administratives de la commune de Savalou



Source : Fonds topographique IGN, 2012 et enquête de terrain, 2020

1. Approche méthodologique

L'approche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude s'articule autour des données qualitatives et quantitatives. En effet, les données quantitatives collectées concernent l'évolution démographique de la population sur la période de 1979 à 2013 dans l'optique de déterminer la taille de l'échantillon, de connaître son évolution et d'analyser l'implication de cette population dans la production et la commercialisation du manioc dans la commune de Savalou.

La recherche documentaire et les enquêtes de terrain constituent les phases de la collecte des données. Les informations sur les acteurs

impliqués directement ou indirectement, l'importance des gains, les destinations, les contraintes liées à l'activité sont collectées. Par ailleurs, les techniques mises en œuvre comme la Méthode Active de Recherche Participative (MARPP) a permis d'être en contact avec les réalités quotidiennes des personnes retenues pour l'enquête et de collecter les informations relatives aux objectifs fixés. Elle est appuyée par les entretiens semi directs, les interviews directes qui ont permis de confronter et de compléter les informations collectées à base des questionnaires. Le questionnaire est utilisé pour recueillir des informations de façon directe auprès des producteurs du manioc, les consommateurs et autres personnes ressources qui sont directement impliqués dans la production du manioc. L'observation directe a permis d'identifier les différentes pratiques culturelles développées par les populations paysannes.

De même, certains matériels utilisés dans le cadre de cette étude sont un stylo à bille, un crayon, un cahier pour la prise de note, un appareil androïde pour la prise des vues des exploitations agricoles et d'autres réalités du secteur d'étude et une moto pour le déplacement sur le terrain.

Les données collectées ont été dépouillées, classées, regroupées et présentées sous forme de tableaux et de figures. Ensuite, il a été procédé à l'analyse et à la synthèse des données recueillies au niveau de ces différentes structures par le modèle SWOT. Ainsi, les informations recueillies sont traitées par les logiciels Word 2010 pour les textes, Excel 2010 pour les tableaux et figures, Arc-view 3.2 pour les courbes et les cartes.

Échantillonnage

Dans cette étude, les groupes cibles sont constitués des producteurs, des commerçants (grossistes et détaillants), les transporteurs ou propriétaires de véhicule de la vente des produits du manioc ou de ces dérivés. Cinq (05) arrondissements sur les 14 arrondissements que compte la Commune de Savalou ont été pris en compte pour l'étude puisque la production du manioc se fait essentiellement dans ces arrondissements retenus pour l'enquête. Le choix des personnes interrogées est fait suivant les critères ci-après : être chef de ménage agricole ayant des champs en exploitation et habiter dans l'arrondissement ces six (06) dernières années. Ensuite, il a été

déterminé la taille de l'échantillon suivant la méthode de Schwartz (1995 : p 314).

$$N = \frac{(z)^2 \times P(1 - P)}{d^2}$$

N : la taille de l'échantillon ;

Z : écart fixé à 1,96 correspondant à un degré de confiance de 95 % ;

d : Marge d'erreur en pourcentage et qui est égale à 45 % ;

P : Proportion des ménages agricoles dans la Commune.

Le tableau I présente la répartition des ménages agricoles par arrondissement dans la commune de Savalou.

Tableau I : Répartition de l'échantillon par arrondissement sélectionné

| Arrondissements | Ménages agricoles | Ménages agricoles retenus pour l'enquête | Chefs d'arrondissement |
|-----------------|-------------------|--|------------------------|
| Logozohè | 454 | 333 | 01 |
| Savalou-AGA | 1299 | 227 | 01 |
| Savalou Agbado | 392 | 201 | 01 |
| Savalou Attake | 946 | 348 | 01 |
| Monkpa | 586 | 133 | 01 |
| Total | 3677 | 1379 | 06 |

Source : Résultats d'enquête de terrain, mars 2020

Selon le tableau I, 1379 personnes au total sont interrogées et repartis proportionnellement suivant la taille des ménages agricoles dans les 05 arrondissements retenus pour l'enquête. Cette répartition zonale des 1379 personnes est faite à partir des résultats obtenus par l'INSAE en 2013 suite aux 04^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation organisé au Bénin.

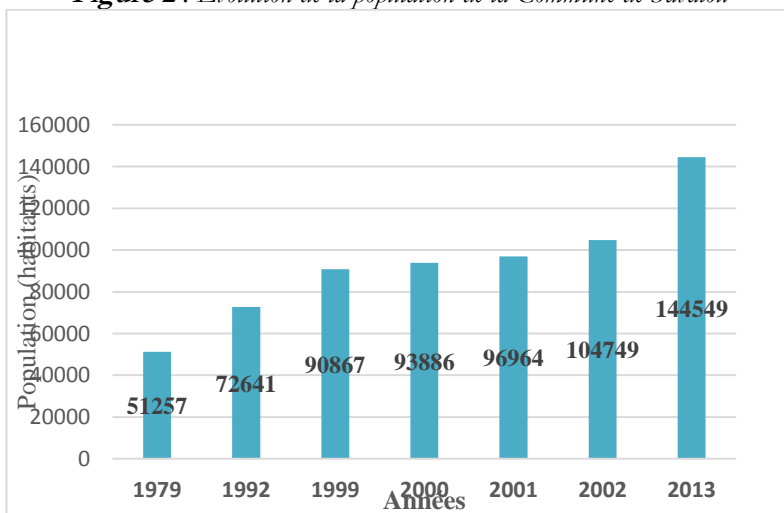
2. Résultats

À l'issue des enquêtes de terrain, certains résultats ont été obtenus. Ces résultats sont présentés à travers les sous titres qui sont présentés ci-dessous.

2.1. Evolution de la population

La figure 2 suivante présente l'évolution de la population de la commune de Savalou de 1979 à 2013.

Figure 2 : Evolution de la population de la Commune de Savalou



Source : Traitement des données de l'INSAE, mars 2020

Il ressort de l'analyse de la figure 2 que la Commune de Savalou, connaît une évolution démographique croissante depuis 1992 jusqu'à 2013 (RGPH 4), ceci lui permettra d'avoir une disponibilité forte en ressource humaine pour mieux répondre aux préoccupations, les plus fiables de l'agriculture, mais l'évolution du taux d'accroissement élevée de sa population reste un défi à relever.

2.2. Pratiques culturelles

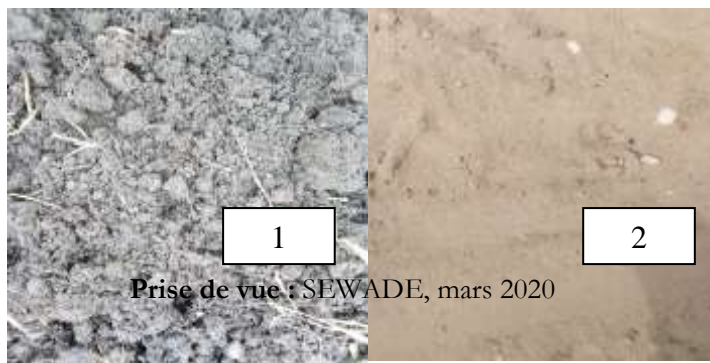
Les pratiques culturelles regroupent les activités qui sont liées depuis le choix du sol jusqu'à la récolte de la culture du manioc. Quelques étapes importantes seront présentées ici pour des raisons de synthèse.

2.3. Choix du sol

Selon 20 % des paysans interrogés, le choix du sol est la toute première étape pour avoir un bon rendement de la culture du manioc. Dans cette région deux types de sols répondent mieux pour la production du manioc. Il s'agit entre autres : le sol de type Agba et Anowéwé (appellation dans la langue mahi) qui ont des caractéristiques communes que celui de type de sol vertisol et hydromorphe favorable à la production du manioc comme l'indique la planche 1 ci-dessous.

Planche 1 : Différents types de sols favorables à la production du manioc

Photo 1 : Vue partielle d'un sol de type Agba **Photo 2 :** Vue partielle d'un sol de type Anowéwé



La planche 1 nous révèle les différents types de sols qui sont favorables à une meilleure production de la culture du manioc dans la commune de Savalou. Il faut également retenir que la qualité du sol de type Agba est très favorable pour une production du manioc à long terme car il permet de conserver l'eau dans le sol pour mieux répondre aux conséquences qu'on pourrait observer plus tard au cours de la période agricole. En ce qui concerne le sol de type Anowéwé, il est favorable pour la production et la commercialisation du manioc à court et à moyen termes. Il permet aux producteurs de faire la toute première récolte à bord du champ environ 6 à 8 mois et qui est propre à la consommation locale. Donc, le choix du sol est important pour une production et commercialisation du manioc. Par conséquent, le sol de type Agba répond mieux à la production et à la transformation des produits dérivés du manioc dans la commune de Savalou.

2.4. Calendrier Agricole

Le calendrier agricole, regroupe la planification de l'activité pratiquée pendant toute l'année de semence comme l'indique le tableau II suivant.

Tableau II : *Planification de quelques activités de la production du manioc dans la commune de Savalou*

| Date / Mois / Période | Activités | Observations |
|--------------------------------------|--|---|
| Janvier – Février – Mars | Récoltes du champ de manioc et autre. | - |
| Avril – Mai – Juin – Août. | Défrichage, Débardage ; Bouturage ; Sarclage ; Labour | Il intervient deux (02) à trois (03) semaines après le bouturage. La suite de sarclage dépend de la nature du sol et de l'ancienneté de terrain cultivé. |
| Douze (12) mois plus tard | Déterrage et commercialisation | Dépasse le délai de douze (12) mois, certaines variétés comme le gari « finyin » en langue fon donne assez de fibre |

Source : Résultats des enquêtes de terrain, mars 2020

L'analyse de la planification des activités relatives à la production du manioc, montre que la production du manioc suit une planification rigoureuse dans le temps afin de pouvoir rendre assez conséquent sa commercialisation et sa transformation en produits dérivés.

2.5. Système de production du manioc dans la Commune de Savalou

Les enquêtes de terrain ont permis de constater que seul le système de production de type traditionnel existe dans cette Commune. En effet, presque 96 % des producteurs retenus pour l'enquête pratiquent ce système de production traditionnel puisque la production de manioc cultivé par les producteurs de cette localité est héritée de leurs aïeux, ce qui fait que cette production est transmise de père au fils et de

génération en génération. Ce système ne bénéficie d'aucune technique moderne à l'exception des engrais chimiques. Par ailleurs, ce système de production peut se faire en association avec d'autres cultures telles que le maïs (*Zea mays*), l'arachide (*Arachis hypogaea*) et le coton. Il faut retenir qu'au cours de cette association de culture (photo 1), on attend d'abord que la germination de la première culture vienne presque à termes avant de mettre sous terre les pieds de manioc.

Photo 1 : *Vue partielle d'un Système de production traditionnelle avec le labour de type butte*



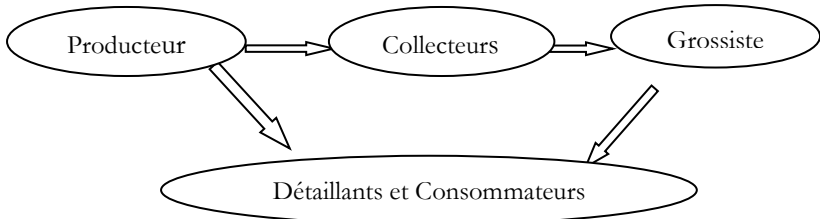
Prise de vue : SEWADE, mars 2020

La photo 1 nous montre un champ de manioc en monoculture avec le labour de type butte. Il faut également noter que les pieds de manioc sont plantés sans tenir compte d'un écartement, ce qui fait que le champ est aéré. Dans ce système de production, de la préparation du sol jusqu'à la récolte, aucune norme n'est à respecter pour son suivi ; ce qui fait que la production est destinée à la consommation locale avec un faible rendement ; tout ceci constitue un facteur limitant pour la filière manioc dans la commune de Savalou.

2.6. Commercialisation du manioc dans la Commune de Savalou

La commercialisation du manioc est organisée par des acteurs pour les différentes activités. Ainsi, le circuit d'approvisionnement et de commercialisation se fait entre les différents groupes de marchands et les consommateurs. La figure 3 permet de mieux comprendre ce circuit dans la commune de Savalou.

Figure 3 : *Circuit d'approvisionnement et de la commercialisation du manioc dans la commune de Savalou*



Source : Résultats des enquêtes de terrain, mars 2020

Il ressort de l'analyse de la figure 3 que les consommateurs s'approvisionnent auprès des différents détaillants. En effet, les commerçants sont les collecteurs, des grossistes locaux, des grands grossistes, des demi-grossistes et les détaillants. La commercialisation du manioc dans la commune de Savalou est répartie en deux catégories à savoir les commerçants locaux et les commerçants nationaux. Les détaillants exposent les produits pour permettent aux consommateurs de s'approvisionner.

2.7. Effets socio-économiques de la commercialisation du manioc à Savalou

➤ Evolution du prix du manioc

Dans la Commune de Savalou, le prix du manioc varie en fonction de la période de semence. En effet, le prix du manioc par chariot, communément appelé dans la langue Mahi (Yibouhoun) coûte 15000 FCFA en temps normale et 20000 FCFA en période de sécheresse. Par ailleurs, le prix d'un tas de manioc coûte 100 FCFA voire 200 FCFA, quelle que soit la période. De même, le tricycle coûte environ 20000 FCFA, celle pour une camionnette de marque Mazda, Nissan de 03 trois tonnes coûte environ 30 000 FCFA. Ainsi, le prix d'un hectare de 1000 pieds de manioc coûte environ 200 000 FCFA, ce prix évolue en fonction du nombre de pied de manioc que compte un hectare. Il faut

rappeler que, un pied de manioc coûte environ 200 FCFA. Au vue de ces avantages, le labour de type butte est conseillé pour mieux compter le nombre de pied de manioc que compte un hectare de manioc comme l'indique la photo 2 ci-dessous.

Photo 2 : *Vue partielle d'une charrue de type traditionnelle rempli de manioc*



Prise de vue : SEWADE, mars 2020

La photo 2 nous montre le transport du manioc par la charrue communément appelé Yibouhoun dans la langue Mahi, donc un transport de type traditionnelle. Il faut également noter que ce type de transport ne respecte aucune norme de mesure qu'il faut pour maximiser le profit. Ce qui entraîne une perte pour les producteurs de la filière manioc. Dans cette région, les détaillants apprécient mieux ce type de transport que ceux des autres types de transport moderne comme par exemple le tricycle, la camionnette de marque Nissan et Madza, car il maximise mieux les revenus auprès des consommateurs locaux qui s'approvisionnent. Donc, ce type de transport traditionnel entraîne une baisse de revenus chez les producteurs de la filière manioc, un défi à relever afin de pouvoir maximiser leurs revenus financiers.

2.8. Atouts et contraintes à la production du manioc

➤ Rentabilité financière du manioc dans la Commune de Savalou

La commercialisation du manioc engendre des rémunérations aux acteurs de la filière. Le montant de la commercialisation varie en fonction du montant d'approvisionnement du manioc, de la main d'œuvre utilisée. Le coût varie aussi en fonction de la période. De même, les ventes varient en fonction des mois et de la disponibilité du manioc sur le marché. Les paysans dépensent en moyenne 100 000 FCFA pour les activités de production du manioc. Ces producteurs vendent en moyenne le manioc à bord des champs à 200 000 FCFA. Le

tableau III présente le système de rentabilité de la commercialisation du manioc à bord des champs.

Tableau III : *Récapitulatif des inducteurs de rentabilité de la commercialisation du manioc par hectare 1000 pieds de manioc*

| Indicateur | Produit Brut (PB) | Coûts variables (CV) | Ratio (PB / CV) |
|------------|-------------------|----------------------|-----------------|
| Culture | | | |
| Manioc | 200 000 | 100 000 | 2 |

Source : Résultats des enquêtes de terrain, mars 2020

L'analyse des données du tableau III montre que la commercialisation du manioc est rentable car un ratio de deux (2) supérieur à 1, 5 ou 2 indique que le taux minimum de rendement du capital est acceptable pour les agriculteurs qui utilisent le bénéfice pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.

2.9. Effets sociaux

Le manioc doit inciter le développement industriel tout en aidant à augmenter les revenus des producteurs, des agents transformateurs, et des commerçants, et en contribuant à la sécurité alimentaire nationale jusqu'à présent considérée comme une culture vivrière de substance, il doit, grâce à la transformation, devenir une culture industrielle de rente qui permet aux acteurs de la chaîne des valeurs de subvenir à leurs besoins afin de se consacrer davantage à la culture du manioc. Néanmoins, le manioc contribue fortement à la sécurité alimentaire et permet au monde rural de garder sa vocation de grenier agricole des villes. En effet, les villes sont les plus grandes consommations des cultures produites en milieu rural en particulier le manioc et les dérivés qui en sont issues. Par ailleurs, le manioc est doté de plusieurs propriétés qui en font un élément fondamental de la sécurité alimentaire. Il constitue une réserve alimentaire idéale puisqu'il peut être planté et cultivé toute l'année et peut rester frais dans le sol pendant près de 24 mois et représente une excellente source de calories à plus forte teneur en glucide que d'autres aliments de base. Racines et feuilles peuvent être consommées. Les racines sont une source importante de

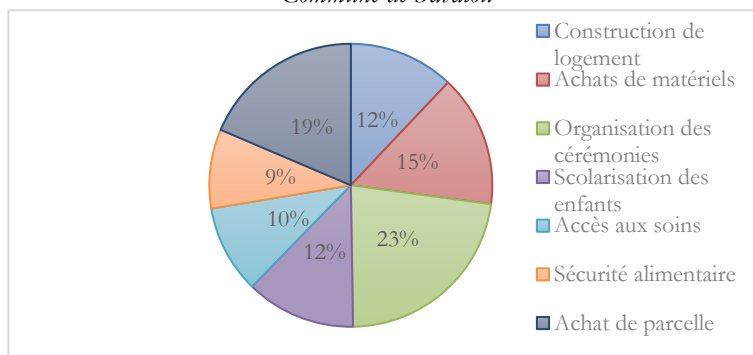
glucides et les feuilles sont une bonne source de protéines et de minéraux.

Le manioc est non seulement résistant, mais il est facile à cultiver. Il est bon marché et ne nécessite que peu de désherbage comparé à d'autres plantes. Il pousse d'autant mieux quand il est associé à d'autres tubercules, fruits et légumes et peut être facilement reproduit par bouturage.

2.10. Destination des revenus issus de la commercialisation du manioc dans la Commune de Savalou

La commercialisation du manioc participe à l'amélioration des conditions de vie des acteurs de la filière. La figure 4 présente la destination des revenus issus de la commercialisation du manioc dans la Commune de Savalou.

Figure 4 : Destination des grains issus de la commercialisation du manioc dans la Commune de Savalou

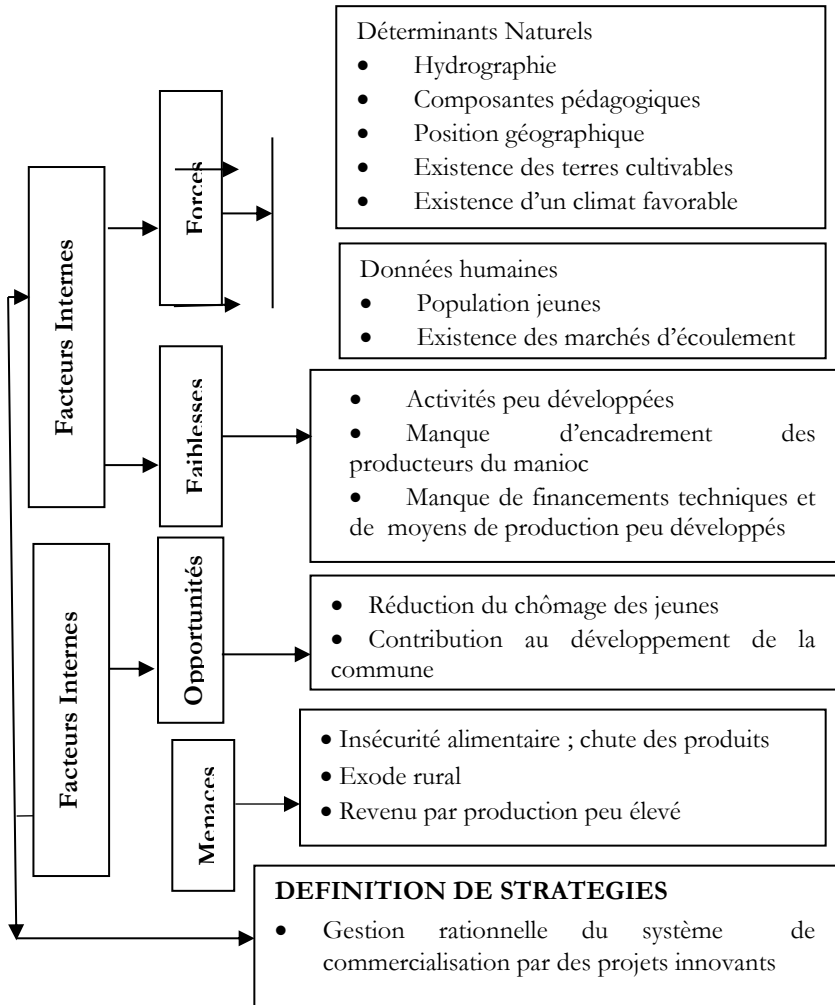


Source : Résultats des enquêtes de terrain, mars 2020

L'analyse de la figure 4 montre que les bénéfices issus de la commercialisation du manioc permettent à 12 % des femmes interrogées de construire des logements, à 15 % d'acheter les matériels agricoles (houes et autres) pour les travaux de champêtres et à 22,5 % d'environ sont destinées aux cérémonies de leurs défunts parents et aux cérémonies rituelle. De même, 12,5 % des femmes interviewées assurent la scolarisation de leurs enfants, grâce aux bénéfices générés pas la vente du manioc, 10 % l'accès aux soins médicaux, 9 % à la sécurité alimentaire et 18,5 % de ces femmes achètent des parcelles. Ainsi, les bénéfices issus de la commercialisation du manioc participent

à l'amélioration des conditions de vie des femmes principales transformatrices des produits issus de l'activité. De façon synthétique, la figure 5 présente la synthèse des résultats issus des enquêtes de terrain.

Figure 5 : Modèle d'analyse SWOT appliqué à l'étude sur la production et la commercialisation du manioc dans la Commune de Savalou



Source : Résultats des enquêtes de terrain, mars 2020

L'analyse de la figure 5 nous permet d'avoir des idées claires sur la synthèse des résultats issus des enquêtes de terrain. En effet, la production et la commercialisation du manioc sont favorisées par des facteurs internes (forces et faiblesses) et par des facteurs externes liées aux opportunités et menaces. Les forces permettent de mieux répondre aux exigences du milieu d'étude favorable à la production et à la commercialisation du manioc comme par exemple les déterminants naturels que sont l'hydrographie, la composante pédagogique, la position géographique, l'existence des terres cultivables, l'existence d'un climat favorable ; ensuite, nous avons les données humaines qui se résument à la production active et à l'existence des marchés d'écoulement. Quant aux faiblesses, elles permettent de faire ressortir des insuffisances auxquelles la production et la commercialisation du manioc sont confrontées. On peut citer les activités peu développées, le manque d'encadrement des producteurs de manioc, ainsi que le manque de financements techniques et de moyens de productions peu développées et d'autre part elles sont confrontées aussi par des facteurs externes liés aux opportunités et aux menaces. Les opportunités sont liées à la réduction du chômage des jeunes, et enfin les menaces sont relatives à l'insécurité alimentaire : chutes des produits ; l'exode rural et un revenu par production peu élevé.

3. Discussion

Les résultats issus de l'analyse de la production et de la commercialisation du manioc dans la commune de Savalou ont permis de retenir que cette commune regorge des potentialités naturelles et humaines favorables à cette culture. De plus, l'analyse des effets socio-économiques de la production et de la commercialisation du manioc dans ladite commune a montré que cette activité permet aux producteurs et aux femmes pour la plupart transformatrices des dérivés du manioc interrogées de construire des logements, d'acheter des matériels agricoles pour les travaux champêtre, ainsi que, d'organiser les cérémonies de défunts parents et la cérémonie rituelles, sans oublier aussi l'achat des parcelles et de scolariser leurs enfants, afin d'apporter des soins médicaux et d'assurer la sécurité alimentaire à court moyen et à long terme.

Les résultats obtenus dans la commune de Savalou sont similaires à ceux obtenus par Biaou et Aïfan (1996 : p 40) qui ont démontré que le manioc est une culture facile à entretenir. Ils ont basé leurs analyses sur l'examen des moyennes, des coefficients des variations et des écarts types, des superficies de production de la culture de manioc, de l'igname et du coton entre 1980 et 1995, les analyses statistiques qu'ils ont effectués leur ont permis d'affirmer que le faible risque attaché à la culture du manioc pourrait prévenir de la maîtrise du niveau de la demande et des systèmes de production à la base.

Abordant la même question IITTA (2000b) affirme que le manioc et ses dérivés constituent des spéculations que le Bénin échange le mieux avec ses voisins immédiats et lointains. A l'issue de son étude en République du Congo, OTF group (2009) estime que le secteur du manioc dans ce pays offre de vaste débouché de marché largement inexploité avec une valeur estimée à près de 147 000.000 de dollars. Ainsi, en mettant en place un programme soutenant l'ensemble des composantes de la chaîne de valeur du manioc, les autorités et leurs partenaires pourraient mobiliser les ressources du secteur privé afin d'améliorer de façon significative la sécurité alimentaire du Congo, avec pour objectif une augmentation de 242000 tonnes de la production annuelle de manioc. Mais, des estimations plus récentes montrent que la production à aujourd'hui légèrement dépassée la consommation (on suppose que la différence a été perdue en gaspillage et déperdition).

Par contre, en Côte d'Ivoire Chaleard (1998 : p 16), estime que le manioc est transporté en véhicule automobile : taxi-ville dont le coffre est rempli de tubercules qui viennent en générale de la périphérie urbaine «R2 place», aux toits encombrés d'orange, de manioc et d'igname appartenant aux voyageurs du car. Les plus gros chargements sont acheminés dans des camionnettes bâchées de 01 à 02 tonnes de poids qui sont la propriété de transporteurs indépendants. Lorsque le poids est plus important (04 tonnes et plus) cas extrêmement rare, on utilise des camions comparables à ceux qui approvisionnent la ville en igname précoce. Il poursuit en justifiant l'existence du programme de développement des racines et tubercules PDRT (2001-2008) pour le fait que le manioc est une mine de richesse et de trésor pour une nation qui l'approprie.

Nos résultats confirment également ceux de Nweke (1991 : p 38) qui estime que dans la plupart des deux tiers des cas, 68 % sont principalement les femmes qui assurent la transformation du manioc. Les deux sexes collaborent dans 30 % des cas, et seule les 2 % restant constituent une activité uniquement masculine. Dossou (2002 : p 27) soutient le fait que la plupart des petits exploitants agricoles ne bénéficient toujours pas de meilleures conditions de vie, faute de non assurance de la commercialisation des produits dérivés du manioc.

Conclusion

Au terme de cette recherche, il faut retenir que, la commune de Savalou regorge de potentialités physiques et humaines favorables à la production du manioc. De même, la production a des effets socio-économiques. En effet, la commercialisation se fait au bord du champ, qui varie en fonction du temps. Pour atteindre les lieux de vente, les commerçants utilisent le tricycle et la camionnette. Il faut remarquer que la commercialisation du manioc engendre des rémunérations aux acteurs de la filière. Les producteurs utilisent les bénéfices pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Ainsi, les bénéfices issus de la commercialisation du manioc permettent aux femmes de construire des logements, d'acheter les matériels agricoles pour les travaux champêtres et d'organiser les cérémonies de leurs défunts parents et les cérémonies rituelles. De même, ces revenus leur permettent d'assurer la scolarisation de leurs enfants, l'accès aux soins médicaux (santés), la sécurité alimentaire, l'achat des parcelles. De plus, elles participent à l'amélioration des conditions de vie des femmes actrices de l'activité. Par contre, ces femmes rencontrent des difficultés liées à la commercialisation du manioc ; le choix du personnel pouvant donner un prix favorable au prix du manioc dans le champ, la faible capacité financière des commerçants limitant leur accès aux équipements de commerce ; la faible organisation des acteurs et la non maîtrise de la loi de l'offre et de la demande par ces dernières. Donc, il s'avère nécessaire de suggérer des mesures pour une meilleure production du manioc et sa commercialisation dans la commune de Savalou. Ainsi, il faut former les producteurs aux techniques culturales pour dynamiser la production ; rendre plus disponible l'accès aux crédits pour les producteurs.

Références bibliographiques

Biaou Francis et Aifon Aimé (1996), *Climat et ressources en eau et développement agricole dans les moyens Bénins*, Mémoire de DEA en Géosciences de l'Environnement, CNRS, 90p.

Chaleard Jean., (1988), *Le manioc, la ville et le paysan : Approfondissements urbains et mutations rurales dans la région de Bouaké (Côte d'Ivoire)*, Géographie E.N.S. Fontenoy-Saint- Coud, U.A. 94. CNRS, U.R. 502 Article n°10 scientifique, ORSTOM, Rome, 16 p.

Dossou Robert (2002), *Imput de la tenue forevère sur la gestion de la fertilité des sols*, MAEP / FAO, 2001, 109p.

FAO, (1996) : *Manioc in perspective de l'alimentation*, Rapport n°10 des systèmes mondiaux d'informatiques et alertés rapides (SMIAR-FAO) [http / www. ciart. Fr./ greivs / french / smiar. htm](http://www.ciart.fr/greivs/french/smiar.htm). (Consulté le 24 mars 2020).

FAO, (2006), *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde. Eradiquer la faim dans le monde. Bilan des 10 ans après le sommet mondial de l'alimentation*, Rome, 121p.

FAO, (2009), *Réunion des experts sur la nourriture dans le monde en 2050*, Rapport de la FAO, Rome, pp 24-26.

FAO, (2002), *Système de production à l'échelle mondiale*. Rome, 4p.

FAO, (2013), *Produit plus avec moins : le manioc guide pour une intensification durable de la production*, FAO, Rapport annuel, FAO, 128p.

IITT, (1990), *Manioc en Afrique tropicale*, Manuel de référence. Ibadan, Nigéria 190p.

MAEP, (2009), *Campagne agricole 2008-2009*, Annuaire Statistique, MAEP, 185p.

MAEP, (2010), *Plan de sauvegarde et de promotion de la culture du manioc du Bénin*, Cotonou, 35p.

Nwéké Kossi., (1991), *Les relations entre les marchés de maïs au Bénin et des espaces avoisinants au Togo, au Niger et au Nigéria*, Cotonou, Université d'Amsterdam, 126p.

ONU, (2008), *Etat de la population mondiale*, UNFPA, New-York, 154p.

OTF Group, (2009), *Etude sur la commercialisation de l'agriculture et sur l'investissement dans le secteur privé domestique : le manioc en République du Congo*. Rapport final, Banque Mondiale, 95p.

PNUD, (2006), Rapport sur la situation économique et sociale du Bénin, 2^{ème} édition, Bénin, 35 p.

Schwartz Daniel, (1995), *Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes*. 4^{ème} édition, éditions médicales, Flammarion, Paris, 314 p.